ND/MEL

ABA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : VACOGNES-NEUILLY (14210)
Neuilly-le-Malherbe
Chemin de la Mare
RCS CAEN 749.822.771

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 23 FEVRIER 2026

Le 23 février 2026, à 14 heures, au siège social, Monsieur Pascal HEBERT, Associé Unique et Gérant de la Société, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION - MODIFICATION DU LIBELLE DE L'ADRESSE SIEGE SOCIAL

Par décision de la municipalité de VACOGNES-NEUILLY, l'adresse de l'ensemble immobilier dans lequel est situé le siège social a été renommé de la façon suivante : « 4 rue du Lavoir ».

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier le libellé de l'adresse du siège social de la société actuellement intitulé « Neuilly-le-Malherbe - Chemin de la Mare » par l'intitulé « 4 rue du Lavoir », à effet de ce jour.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

La décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION – MISE A JOUR DES STATUTS

Consécutivement à l'adoption de la précédente décision, l'Associé Unique décide de mettre à jour l'article 4 des statuts comme suit :

***« ARTICLE 4 - Siège social** :*

Le siège social est fixé à : « VACOGNES-NEUILLY (14210) 4 rue du Lavoir »

Le reste de l'article demeure inchangé.

La décision est adoptée par l'Associé Unique.

P.H.

TROISIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La décision est adoptée par l'Associé Unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Pascal HEBERT



P.H.